BANQUE

DE

PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 62 1/2 MILLIONS DE FRANCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 25 Avril 1890

RAPPORTS ET RÉSOLUTIONS

PARIS

IMPRIMERIE VEUVE ÉTHIOU PÉROU ET FILS

RUE DE DAMIETTE, 2 ET 4

—

1890

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SIÈGE SOCIAL

Conseil d'Administration :

MM. E. DUTILLEUL, *Président*,
Ed. JOUBERT, *Vice-Président*,
Ch. SAUTTER, *Administrateur-Directeur*,
H. BAMBERGER, *Administrateur*,
Ch. DEMACHY, —
Cte A. DE GERMINY, —
E. GOUIN, —
J. STERN. —

Censeurs :

MM. CHOPPIN DE JANVRY,
I. SALLES.

Commissaires

POUR L'EXERCICE 1890 :

MM. E. LEVIEZ,
F. TIMMERMAN.

Sous-Directeur :

M. J. H. THORS.

Chef du Contrôle :

M. E. CHEVRANT.

Fondés de pouvoirs :

MM. G. ROQUERBE,
F. ARBELOT.

BANQUE

DE

PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : **62 1/2 MILLIONS** DE FRANCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 25 Avril 1890

Rapport du Conseil d'Administration.
Rapport des Commissaires.
Résolutions de l'Assemblée.
Comptes de l'Exercice 1889.

PARIS

IMPRIMERIE Ve ÉTHIOU PÉROU ET FILS

2 ET 4, RUE DE DAMIETTE, 2 ET 4

—

1890

BANQUE

DE

PARIS ET DES PAYS-BAS

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DANS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 25 Avril 1890

MESSIEURS,

Nous venons, conformément à l'article 24 des Statuts, vous faire connaître la situation de notre Société et vous en soumettre les Comptes au 31 Décembre 1889.

Nous sommes heureux de pouvoir vous dire que les résultats obtenus sont à tous égards satisfaisants.

Dans notre réunion de l'année dernière, sortant du cadre des opérations de l'exercice dont nous avions à vous rendre compte, nous

vous avons entretenus des événements graves qui, pendant le premier trimestre, avaient profondément troublé notre place, et nous vous avons indiqué la nature et l'étendue des avances que notre Société avait consenties, tant sur divers nantissements remis par le Comptoir d'Escompte de Paris que sur dépôt de warrants de cuivre.

Nous avons poursuivi, pendant le cours de l'Exercice, la liquidation de ces créances en y apportant tous les tempéraments que comportaient les intérêts considérables engagés.

Les avances au Comptoir d'Escompte de Paris sont à la date d'aujourd'hui réduites à 2,900,000 francs environ. Les garanties que nous possédons ne permettent pas de douter de la rentrée intégrale de cette somme.

Les avances consenties sur warrants de cuivre s'élevaient, ainsi que nous vous le disions il y a un an, à 15 millions environ. Des réalisations faites dans des conditions favorables en ont réduit à l'heure actuelle le chiffre à 6,326,000 francs. Les warrants dont nous demeurons nantis et les prix actuels font prévoir un règlement satisfaisant qui, dans tous les cas, laisserait intacte la plus grande part de la provision de 3,000,000 de francs, que, sous forme de report à l'exercice suivant, nous avions cru devoir faire l'année dernière. Dans un sentiment de prudence que vous approuverez certainement, nous maintiendrons d'ailleurs, comme ressource disponible, dans le compte de Profits et Pertes, la totalité de cette provision jusqu'à ce que tout aléa ait disparu.

Vous savez avec quel empressement l'épargne française a accueilli, en Décembre 1888, le premier emprunt de conversion au capital de 500 millions émis par le Gouvernement Impérial de Russie. Nous avons établi, au mois de Juillet, le compte général de

cette importante opération et nous en avons fait le règlement entre tous les intéressés. Nous ajouterons, en empiétant un peu sur l'exercice en cours, que nous avons signé à Saint-Pétersbourg, le 28 Janvier de cette année, conjointement avec les principaux Établissements de Crédit français et les plus importantes Maisons des places étrangères, un second contrat pour un nouvel emprunt de conversion de 360 millions. Le nombre des souscripteurs en France a dépassé le nombre des obligations laissées disponibles par la conversion : il n'a pas été possible d'attribuer à chaque demande une obligation entière.

Nous avons encore participé, pendant le cours de l'année, soit par notre Siège social, soit par nos Succursales, à diverses opérations financières en Danemark, en Norwège, en Autriche, en Suisse et en Hollande. Ces opérations sont aujourd'hui presque toutes liquidées avec un résultat satisfaisant.

Dans les premiers jours du mois de Mars, nous avons ouvert nos guichets pour le placement d'un emprunt 5 °/₀ de la Province de Bahia, au capital de 20 millions de francs. C'était la première fois que les titres d'une Province Brésilienne étaient offerts au public français. La souscription a eu un plein succès ; il n'a été attribué aux demandes que 7 °/₀.

Le mois suivant, nous avons émis, à Paris, ainsi que dans nos Succursales en Belgique, en Suisse et en Hollande, 165,620 obligation 5 °/₀ de la Compagnie des chemins de fer de la province de Santa-Fé, compagnie française constituée à Paris au capital de 10 millions. La Compagnie a acheté un réseau de voies ferrées qui avait été construit dernièrement par des entrepreneurs anglais. Elle est en outre concessionnaire de 500 kilomètres de lignes nouvelles dont la construction a été confiée à la Compagnie de Fives-Lille. Les obligations ont pour premier gage les chemins de fer et les recettes d'un trafic qui ne peut manquer de se développer. La garantie de la pro-

vince de Santa-Fé est acquise dès maintenant, pour l'intérêt et pour l'amortissement, sur le capital correspondant au prix du réseau acheté: elle sera assurée, au fur et à mesure de la réception des travaux, au capital représentant le coût des nouvelles lignes. Pendant la période de construction, la garantie provinciale est remplacée par la garantie de la Compagnie de Fives-Lille, qui détient en Europe les fonds nécessaires à cet effet. En donnant notre concours à cette affaire, nous avons été heureux d'ouvrir un nouveau débouché à l'industrie française, dans une province de la République Argentine qui, de l'aveu de tous, est appelée à un grand avenir. Les souscripteurs aux obligations de Santa-Fé n'ont reçu que 43 °/₀ des quantités demandées. Si les cours ont fléchi, dans ces derniers mois, il faut en chercher la cause dans la crise monétaire qui sévit avec une grande intensité dans la République Argentine. La violence même de cette crise peut faire supposer que la durée n'en sera pas très longue.

M. le comte de Figueiredo, qui avait fondé en 1887, avec un grand succès, la Banque Internationale du Brésil, poursuivait depuis longtemps, d'accord avec nous, la création, à Rio, d'un établissement qui, disposant d'un capital considérable et jouissant d'un crédit de premier ordre, pourrait se charger du retrait du papier-monnaie de l'Etat et de son remplacement par ses propres billets de banque. Un contrat établissant toutes les bases de cette opération, répartie sur plusieurs années, ayant été conclu avec le Gouvernement, la Banque Nationale du Brésil a été fondée au mois de Septembre, au capital de 90,000 contos de reis or, soit un peu plus de 250 millions de francs. Ce capital, représenté par 450,000 actions de 200 milreis or, soit 566 fr. 50 c., a été souscrit moitié au Brésil même et moitié en Europe. La Banque Nationale, ayant pris, par voie de fusion et sans payer aucune indemnité, la suite des affaires de la Banque Internationale, a pu commencer très activement ses opérations dès le 1er Octobre. Les actions de la Banque Nationale ont été introduites, par nos soins,

sur le marché de Paris, au même moment où elles faisaient leur apparition sur la place de Rio. La faveur avec laquelle, la Banque a été accueillie, au Brésil comme en France, a été grande. La révolution du 15 Novembre dernier, qui a fait disparaître en quelques heures une monarchie constitutionnelle établie depuis plus de cinquante ans, ne pouvait manquer d'inquiéter un certain nombre de capitalistes qui avaient toujours manifesté leur confiance dans la solidité des institutions et du crédit du Brésil. Il est permis de croire que les appréhensions qui se sont fait jour se dissiperont, lorsque le nouveau Gouvernement aura été consacré, après la réunion de l'Assemblée Constituante, par l'assentiment régulièrement exprimé de la population, et que les espérances qu'a fait naître la création de la Banque seront réalisées et confirmées par les faits.

La Banque Nationale peut compter, pour le développement fructueux de ses opérations commerciales, sur le concours des sociétés et maisons de premier ordre qui, en Europe, et notamment en France et en Angleterre, ont contribué et se sont intéressées à sa fondation. Nous avons pris, pour notre propre compte, dans la formation du capital, une part en rapport avec les règles prudentes que nous nous efforçons d'observer en toutes circonstances.

Nous ajouterons que nous n'avons fait, au profit de l'année dernière, aucun prélèvement sur les résultats déjà acquis, du chef de notre participation dans la constitution de la Banque Nationale ; tous les avantages, sans exception, sont réservés à l'année en cours.

Vos Commissaires, dans le Rapport dont ils vont vous donner lecture, vous fournissent des renseignements précis et circonstanciés sur les comptes que nous soumettons à votre approbation.

Le Bilan général de la Banque, au 31 Décembre 1888, présentait un chiffre total exceptionnellement élevé par le fait des mouvements

de fonds auxquels donnait lieu à ce moment le règlement des opérations, concentrées entre nos mains, de l'Emprunt Russe 4 %, au capital de 500 millions. Le chiffre total dépassait alors, pour le siège social, 278 millions : il est ramené, à la fin de 1889, à 218 millions; mais ce chiffre, ainsi réduit, présente encore un accroissement notable sur les chiffres des bilans précédents : 136 millions en 1887 et 148 millions en 1886. Le mouvement de nos affaires a toujours suivi une marche progressive.

Dans notre Assemblée générale du 12 mai 1886, nous vous avons proposé et vous avez approuvé le maintien provisoire, aux cours admis dans le bilan de fin décembre 1884, des titres de quelques entreprises industrielles dont la valeur pouvait être difficilement constatée. Ces titres, réunis sous le nom de Portefeuille Industriel, représentaient un capital de 10,415,000 francs. Il y a un an, tant par l'encaissement de certains revenus que par des prélèvements sur nos bénéfices, nous en avons réduit le coût à 9,191,000 francs. Dans le bilan que nous vous soumettons aujourd'hui, les valeurs qui composaient le Portefeuille Industriel cessent de faire une catégorie à part, soumise à une évaluation spéciale. Nous les avons fait rentrer dans la liste générale des actions et obligations possédées par la Banque, pour leur valeur réelle, telle qu'elle résulte, soit des cours cotés, soit des revenus acquis. Pour arriver à ce résultat, nous avons affecté à la réduction du coût des titres une somme de 1,600,000 francs environ, dont 1,060,000 francs prélevés sur les bénéfices produits par la réalisation de quelques-unes de nos valeurs, et 542,000 francs fournis par l'ensemble de notre compte de Profits et Pertes.

Le maintien sur nos livres d'une catégorie spéciale de valeurs auxquelles n'étaient pas appliquées les règles générales d'estimation établies dès l'origine de notre Banque, avait été une des conséquences de la crise de 1882, crise qui, pendant plusieurs années, a

pesé sur nombre d'entreprises industrielles. Vous apprendrez avec satisfaction sa suppression définitive.

En abordant l'examen du compte **Profits et Pertes,** nous avons à vous signaler tout d'abord le chiffre élevé du compte **Commissions,** 2,421,000 francs, soit exactement le double du montant encaissé de ce chef l'année précédente.

Les deux comptes **Intérêts** et **Reports,** qui représentent le produit des capitaux dont nous disposons, déduction faite des intérêts payés à des tiers, s'élèvent à 3,906,000 francs. Ce résultat, inférieur à celui de l'année précédente, dépasse encore de 300,000 francs le chiffre constaté en 1887.

Le bénéfice net de nos trois succursales s'élève, y compris l'intérêt à 5 % sur le capital affecté à leurs opérations, à 729,000 fr. au lieu de 853,000 francs.

Le compte **Fonds Publics, Actions** et **Obligations** présentait, en sus de l'intérêt à 5 % sur le capital employé, un bénéfice de 1,060,000 francs environ. Nous venons de vous expliquer, en vous annonçant la suppression du Portefeuille industriel, comment ce résultat satisfaisant s'est transformé en une perte qui ne provient nullement des opérations propres à l'Exercice.

Après paiement de toutes les charges dont le total, par suite du développement même de notre activité, dépasse un peu le chiffre constaté en 1888, le produit net de l'Exercice 1889 est de 5,393,701 fr. 26 c.

Cette somme, sur laquelle il n'y a maintenant rien à prélever pour la réserve légale qui se trouve portée au dixième du capital social (art. 50 des Statuts), permet de fixer le dividende à 40 francs par action, soit 8 % du capital, en ajoutant Fr. 185,367,93 au

compte des Bénéfices reportés à l'Exercice en cours, compte qui sera ainsi élevé de 3,023,674 fr. 49 c. à 3,209,042 fr. 42 c.

M. le Comte Abraham de Camondo nous a été enlevé, au mois de décembre dernier, après quelques jours de maladie. Appelé par vous, en mai 1876, à faire partie de votre Conseil d'administration, M. de Camondo n'avait cessé, pendant plus de treize ans, de donner à votre Société, avec une sollicitude qui ne s'est jamais démentie, un concours que rendait précieux sa grande expérience des affaires. La droiture et l'aménité de son caractère lui avaient concilié l'affection de tous. Vous vous associerez certainement aux regrets que nous laisse la perte de cet excellent collègue.

Réélu par vous, en 1884, M. de Camondo devait arriver seul, aujourd'hui, à l'expiration de son mandat. Nous ne vous proposons pas de pourvoir maintenant à son remplacement; vous n'aurez donc, cette année, aucun Administrateur à nommer.

M. Choppin de Janvry, que vous avez nommé Censeur il y a un an, s'est récemment adjoint, comme collègue, M. I. Salles, à qui vous avez confié, chaque année, depuis six ans, le mandat de Commissaire des Comptes. Vous connaissez donc M. Salles de longue date; nous sommes assurés que le choix de M. Choppin de Janvry sera ratifié par tous les actionnaires.

Nous soumettrons à votre approbation, après la lecture du Rapport de MM. les Commissaires, les résolutions dont le texte vous a été remis à votre entrée dans cette salle.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Messieurs,

Conformément aux prescriptions de la loi et à l'article 45 de vos Statuts, le Bilan général au 31 Décembre 1889 et le compte de Profits et Pertes ont été mis à notre disposition plus de quarante jours avant la date fixée pour votre Assemblée générale.

Notre examen a été rendu facile par les explications, appuyées d'états détaillés, que la Direction nous a fournies avec une précision et une exactitude auxquelles elle nous a depuis longtemps habitués, mais que nous aimons à attester et à reconnaître une fois de plus devant vous.

Nous venons vous rendre compte de cet examen.

Vous remarquerez que le Bilan au 31 Décembre 1888 représentait un chiffre total de 308 millions, tandis que le Bilan au 31 Décembre 1889 ne s'élève qu'à 243 millions. Nous nous hâtons de dire que cette différence, qui porte presque uniquement, à l'Actif, sur les articles Caisse et Banques, au Passif, sur le compte Correspondants à l'Étranger, tient seulement à l'étendue accidentelle des mouvements de fonds qui, à la fin de 1888, avaient été nécessités

par les opérations de l'Emprunt Russe, et que les affaires n'ont été, en 1889, ni moins actives, ni moins fructueuses que l'année précédente.

La situation, qui était, au 31 Décembre 1889, le résultat de ces affaires, présentait toutes les garanties désirables de solidité. C'est ce dont vous vous convaincrez, en parcourant avec nous les principaux chapitres du Bilan à l'Actif et au Passif.

ACTIF

Les chapitres : Espèces en caisse et à la Banque . . . . . Fr. 15.773.122 20

Fonds disponibles dans les Banques à l'étranger 2.773.821 15

formant un total de . . . . . Fr. 18.546.943 35
représentent de l'argent comptant.

Le *Portefeuille Paris et Province et Étranger* s'élevant à . . . . . Fr. 37.987.820 32
ne contenait que des valeurs de premier ordre, à courte échéance, et qui sont aujourd'hui toutes recouvrées.

Les *Reports*, montant à . . . . . Fr. 49.769.437 82
accomplis dans toutes les conditions de sûreté qui entourent ces opérations, sont aujourd'hui terminés.

Ces quatre chapitres et le compte de *Coupons à encaisser* (Fr. 2.449.771 22) forment ensemble un total de 108 millions, c'est-à-dire 44 °/₀ de la totalité de l'Actif.

Ils ne pouvaient attirer l'attention de vos Commissaires qu'à titre de démonstration de la puissance et de la sécurité inhérentes à des disponibilités aussi larges et aussi certaines.

L'étude du compte *Correspondants en France et à l'Étranger*, qui s'élève à 41,187,701 fr. 01 c., nous a donné la preuve de la régularité des opérations dont il est l'expression, ainsi que de la prudence et du discernement avec lesquels sont choisis les clients de la Banque.

Nous devons tenir le même langage au sujet des *Comptes courants des Syndicats*, qui, par leur nature même, présentent une complète sécurité. Ils étaient débiteurs au 31 Décembre 1889 de 4,819,623 fr. 37 c.

Nous nous sommes assurés que les *Comptes divers* (Fr. 3,504,298 85) ne renfermaient ou que des comptes d'ordre, compensés au Passif par une contre-partie, ou que des créances d'un recouvrement immédiat et certain.

Nous n'avons, en ce qui touche les comptes *Immeubles et Mobilier*, qu'à vous rappeler que leur estimation, demeurée la même depuis 1884 et fort inférieure aux prix de revient, contient, à vrai dire, une réserve de quelque importance qui ne figure pas à vos Bilans.

C'est dans le compte *Avances sur garanties* (Fr. 18,733,640 61) que se trouvent compris, notamment, les soldes des deux opérations accomplies dans le premier trimestre de 1889, dont nous avons pu vous entretenir dès le 10 Avril 1889, grâce aux communications anticipées de la Direction, et sur lesquelles le Rapport du Conseil et le discours du Président de la Banque, à votre dernière Assemblée générale, ont fait une complète lumière. Nous laissons à votre Conseil le soin de vous expliquer comment les éventualités,

auxquelles votre prévoyance avait fait une large part, sont presque en totalité conjurées. Il nous suffira de dire que le prêt de 37 millions au Comptoir d'Escompte est pour la plus grande partie remboursé, et de l'aveu de tous, absolument garanti. Quant aux avances directes sur warrants de cuivre, avances qui s'élevaient à l'origine à près de 15 millions, elles étaient déjà ramenées, fin Décembre, à 9,281,000 francs; elles sont aujourd'hui réduites à 6,632,000 francs. — L'amélioration survenue dans la valeur du gage est de nature à modifier complètement les appréciations que votre Conseil d'administration avait tenu à formuler devant vous il y a un an. Si la provision faite en vue de ce règlement conserve encore une raison d'être, c'est surtout à cause des lenteurs d'une liquidation qui touche à de nombreux intérêts.

Il nous reste à vous parler des trois Comptes dans lesquels sont groupées les valeurs possédées par la Banque.

Le compte *Fonds d'États*, que les opérations de l'Emprunt Russe avaient élevé l'année dernière à 23 millions, est revenu à ses proportions habituelles, 4,494,334 fr. 50 c.

Le compte *Participations diverses*, qui représente un chiffre de 3,446,631 fr. 26 c., contient, notamment, et avec d'autres valeurs, les versements faits par la Banque à raison de l'intérêt qui lui appartient en propre dans la constitution du capital de la Banque Nationale du Brésil.

Le compte *Actions et Obligations* est de 47,189,493 fr. 85 c., et embrasse 116 natures de titres. Ainsi, à la garantie qui résulte du choix judicieux des valeurs s'ajoutent « ces proportions et cette mesure », dont parlait l'honorable Président de la Banque dans le discours auquel nous nous référions tout à l'heure, « et qui sont

« telles que, quelle que soit l'issue d'une affaire, il n'en peut résulter « aucune atteinte à la solidité de votre Établissement. »

D'un autre côté, les règles d'estimation, posées dans votre délibération originaire de 1873, et qui, lors des cinq derniers inventaires, avaient été appliquées à la plus grande partie de vos valeurs, ont été, cette année, étendues à toutes sans exception et notamment à celles que votre Conseil, pour des motifs dont vous avez reconnu la légitimité, en avait provisoirement affranchies. — Désignés, dans nos Rapports antérieurs, sous le nom de Portefeuille industriel et se rattachant à neuf entreprises différentes, ces titres ne figurent maintenant au Bilan que pour une somme strictement déterminée par le taux des prix courants et réalisables. Ils ne forment donc plus une catégorie spéciale dans votre Portefeuille.

En consacrant des bénéfices importants à couvrir des moins-values possibles, votre Conseil d'administration s'est attaché à mettre les Exercices futurs à l'abri du péril des déceptions et à leur réserver les éventualités favorables. La défalcation d'une somme de 542,871 fr. 77 c., faite sur l'avoir du compte de Profits et Pertes, pour réduction des prix d'estimation sur Fonds publics, Actions et Obligations, est l'une des applications de cette pensée qui a présidé, nous l'avons constaté, à l'évaluation de toutes les parties de l'Actif.

PASSIF

Au Passif, les sommes dues au tiers sont indiquées par les comptes :

Effets à payer	Fr.	32.541.907 15
Correspondants		95.276.092 88
A reporter . . .	Fr.	127.818.000 03

Report.	Fr.	127.818.000 03
Coupons à payer.		3.650.773 90
Liquidation 31 Décembre.		4.037.563 95
Comptes divers.		8.954.661 39
qui s'élèvent à.	Fr.	144.460.999 27

Nous devons, au sujet du compte *Correspondants*, vous rappeler que les créances dont il se compose sont soumises à des conditions de retraits à dates fixes, ou par fractions ou moyennant préavis, qui leur enlèvent le caractère de dépôts de fonds en compte courant exigibles à vue.

Le surplus du Passif, désigné par les comptes :

Capital social.	Fr.	62.500.000 »
Réserve légale, — aujourd'hui complète —.		6.250.000 »
Fonds de prévoyance.		12.979.677 44
Profits et Pertes, reportés de 1888.		3.023.674 49
Profits et Pertes, Exercice 1889.		5.393.701 26
s'élève à.	Fr.	90.147.053 19

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Après les déductions dont nous vous avons fait connaître l'affectation, le bénéfice net de l'Exercice 1889 s'élève encore à. . . . . Fr. 5,393,701 26

Votre Conseil vous propose d'y puiser la somme nécessaire pour la distribution d'un dividende de 40 francs par action, égal à celui de l'année dernière, et, malgré l'issue favorable des difficultés auxquelles vous aviez voulu pourvoir, de laisser néanmoins subsister,

en l'augmentant même de 186,000 francs, le report aux Exercices suivants, qui s'élèvera ainsi à une somme de. Fr. 3.209.042 42

Cette double résolution nous paraît tenir une balance exacte entre la part due au présent et l'accroissement de sécurité dont il convient de doter l'avenir.

Nous ne pouvons qu'y donner notre complète adhésion, et nous vous proposons d'approuver, avec la distribution d'un dividende de 40 francs entièrement justifié, les comptes de l'Exercice 1889, tels qu'ils vous sont présentés par le Conseil d'administration.

Paris, le 5 Avril 1890.

Les Commissaires :

E LEVIEZ. I. SALLES.

RÉSOLUTIONS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 25 AVRIL 1890

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Après la lecture des Rapports qui précèdent, les propositions qui étaient à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix et adoptées.

Première Résolution.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité,

Approuve dans toutes leurs parties le Rapport et les Comptes de l'Exercice 1889, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'administration, et fixe à **40** francs par action le montant du dividende pour cet Exercice.

Un acompte de **20** francs sur le dividende ayant été payé le 1er Janvier dernier, le solde, soit **20** francs par action, sera payé à partir du 1er Juillet 1890, sous déduction des impôts établis par les lois de finances.

Deuxième Résolution.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, nomme:

M. I. SALLES, Censeur.

Troisième Résolution.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, nomme :

M. E. LEVIEZ,

et M. F. TIMMERMAN,

Commissaires chargés de faire un Rapport à la prochaine Assemblée générale ordinaire sur la situation de la Société, sur le Bilan et sur les Comptes présentés par les Administrateurs pour l'Exercice 1890, — avec faculté, pour chacun des deux Commissaires, d'accomplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque.

BILAN GÉNÉRAL au 31 Décembre 1889.

ACTIF

	SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Espèces en caisse et à la Banque . . . . . Fr.	14.490.075 87	1.283.046 33	15.773.122 20
Portefeuille. . { Paris et Province	19.744.410 52	» »	19.744.410 52
Portefeuille. . { Étranger	15.183.910 40	3.059.499 40	18.243.409 80
Fonds disponibles dans les Banques, à l'étranger.	2.623.931 10	149.890 05	2.773.821 15
Comptes fixes des succursales	8.000.000 »	» »	9.240.689 18
Comptes courants —	1.240.689 18	» »	
Comptes courants des Syndicats.	4.819.623 37	» »	4.819.623 37
Correspondants { en France	13.220.203 70	204.071 45	41.187.701 01
Correspondants { à l'étranger	22.750.731 14	5.012.694 72	
Reports	43.372.907 45	6.396.530 37	49.769.437 82
Coupons à encaisser	2.449.771 22	» »	2.449.771 22
Avances sur garanties	18.470.884 01	262.756 60	18.733.640 61
Fonds d'États.	3.366.470 25	1.127.864 25	4.494.334 50
Actions et Obligations	43.379.114 85	3.810.379 »	47.189.493 85
Participations diverses	2.502.315 45	944.315 81	3.446.631 26
Comptes divers	1.028.118 04	2.476.180 81	3.504.298 85
Immeubles de la Société	1.800.000 »	618.043 50	2.418.043 50
Mobilier	50.000 »	10.312 80	60.312 80
Fr.	218.493.156 55	25.355.585 09	243.848.741 64

PASSIF

	SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Capital social . . . . . Fr.	62.500.000 »	» »	62.500.000 »
Réserve légale	6.250.000 »	» »	6.250.000 »
Fonds de prévoyance { Appartenant aux Actionnaires	12.000.000 »	» »	12.979.677 44
Fonds de prévoyance { Appartenant aux Administrateurs en exercice.	979.677 44	» »	
Effets à payer	31.606.549 79	935.357 36	32.541.907 15
Comptes fixes des succursales.	» »	8.000.000 »	9.240.689 18
Comptes courants —	» »	1.240.689 18	
Correspondants { en France	43.013.617 51	3.275.191 15	95.276.092 88
Correspondants { à l'étranger	39.187.552 90	9.799.731 32	
Coupons à payer.	3.565.364 84	85.409 06	3.650.773 90
Liquidation 31 décembre 1889	4.037.563 95	» »	4.037.563 95
Comptes divers	7.664.887 39	1.289.774 »	8.954.661 39
Profits et pertes. — Report de l'Exercice 1888. .	3.023.674 49	» »	3.023.674 49
Profits et pertes. — Exercice 1889.	4.664.268 24	729.433 02	5.393.701 26
Fr.	218.493.156 55	25.355.585 09	243.848.741 64

COMPTE DE PROFITS et PERTES (Exercice 1889)

DOIT		AVOIR	
I			
Abonnement au timbre, impôts et contributions . . . . . Fr.	143.250 77		
II			
Appointements, gratifications et frais de bureaux.	649.016 52		
Ports de lettres et de titres, dépêches, frais d'études, journaux et publicité, voyages, contentieux, etc..	105.095 28		
III			
Amortissement des frais d'entretien des immeubles et du mobilier de la Banque. .	16.871 82		
IV			
Dotation de la caisse de retraites et de prévoyance pour les employés à Paris	10.000 »		
V			
Décisions de l'Assemblée générale du 27 Janvier 1872.			
Allocation annuelle au Conseil d'administration à titre de jetons de présence . . .	100.000 »		
Jetons de présence de MM. les Censeurs et indemnité allouée à MM. les Commissaires .	6.200 »		
VI			
Allocation proportionnelle à la Direction et au personnel supérieur à Paris.	89.856 60		
Solde formant le bénéfice net mentionné au Bilan général.	5.393.701 26		
		Commissions . . . . . Fr.	2.421.555 04
		Intérêts et bénéfices du portefeuille.	3.381.106 39
		Reports	524.769 57
		Bénéfice net des Succursales	729.433 02
			7.056.864 02
		A déduire :	
		Réduction des prix d'estimation sur Fonds publics, Actions et Obligations non réalisés et divers.	542.871 77
Fr.	6.513.992 25	Fr.	6.513.992 25

RÉPARTITION

Conformément aux Articles 46 et 47 des Statuts.

Bénéfice net	Fr.	5.393.701 26
Intérêts à 5 °/₀ sur le capital versé		3.125.000 »
		2.268.701 26
Solde reporté de l'Exercice 1888		3.023.674 49
Total		5.292.375 75
Conseil d'administration : 10 °/₀ sur Fr. 2,083,333 33		208.333 33
Solde à répartir aux Actionnaires		5.084.042 42
Plus les intérêts à 5 °/₀ ci-dessus mentionnés		3.125.000 »
		8.209.042 42
Dividende de **Quarante Francs** par Action sur les 125,000 Actions formant le capital social		5.000.000 »
Solde à reporter au Crédit du compte de Profits et Pertes pour l'Exercice 1890	Fr.	3.209.042 42

9759 — Imp. Ve Éthiou Pérou et Fils, rue de Damiette, 2 et 4

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SUCCURSALES
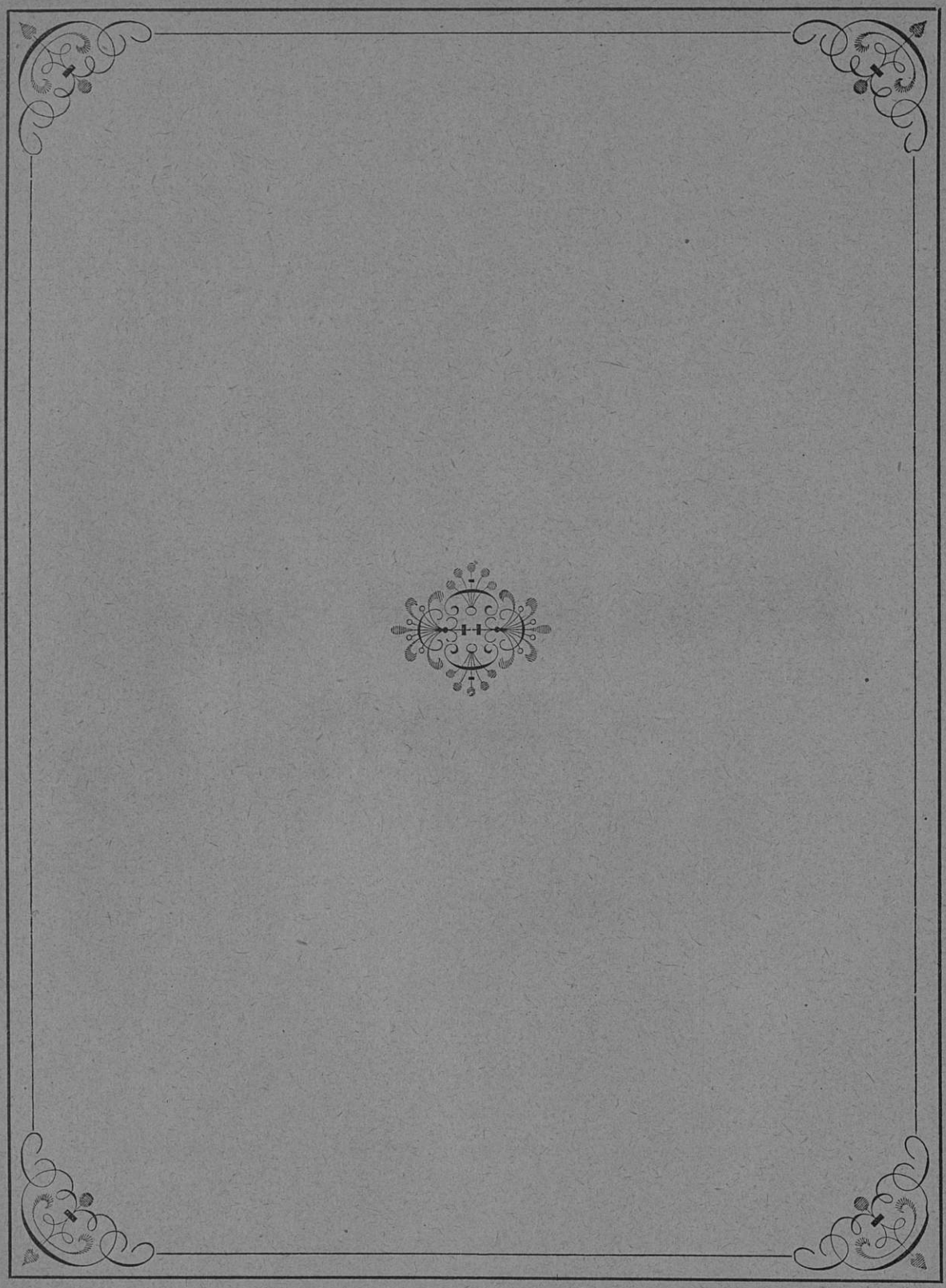
COMITÉS CONSULTATIFS		DIRECTEURS ET FONDÉS DE POUVOIRS :	
AMSTERDAM	MM. G. M. BOISSEVAIN. A. I. von HEMERT. M. H. S'JACOB. P. W. SCHOLTEN.	Directeur	M. M. C. van HALL.
		Sous-Directeur	M. J.-H. HALLO.
		Fondés de Pouvoirs	MM. J.-B. HERT jor. J. van VELSEN.
BRUXELLES	MM. Ch. BALSER. DIDISHEIM. DUMERCY-HEIRMAN.	Directeur	M. Chév. R. de BAUER.
		Sous-Directeur	M. H. van WIJCK.
		Fondés de Pouvoirs	MM. H. RULOFFS. L. BAUER.
GENÈVE	MM. A. CHENEVIÈRE. L. LULLIN. James ODIER.	Directeur	M. A. ROCH.
		Fondé de Pouvoirs	M. G. AUBERT.